

PLAN DE DÉPLACEMENT DES AGENTS (FORFAIT MOBILITÉ DURABLE ...)

ENGAGEMENT MUNICIPAL : ENCOURAGER LES MOBILITÉS DOUCES

Le Plan de déplacement est un ensemble de mesures qui vise à optimiser et augmenter l'efficacité des déplacements de nos agents, pour diminuer les émissions polluantes et réduire le trafic routier au sein de notre territoire Communautaire.

Ce plan favorise l'usage des modes de transport alternatifs à la voiture individuelle. En effet, suite à l'enquête menée au 1er trimestre 2021, nous avons constatés qu'un agent sur 2 réalise ses trajets quotidiennement et seul, à l'aide de son véhicule personnel. Bien évidemment, l'ensemble de ces démarches mises en œuvre font suite à la volonté politique de M. le Maire au travers de l'axe « Transition Écologique ». Ce projet s'inscrit donc dans une démarche environnementale.

L'enjeu principal est de faire adopter de nouvelles pratiques de déplacement plus responsables, plus « doux » et ainsi modifier les comportements et préjugés en matière de mode de déplacement. Cette action se doit d'être mise en place de façon expérimentale, ainsi nous pourrions ajuster l'offre en fonction de l'évolution des besoins en la matière.

Le plan de déplacements des agents concernent les trajets :

- Domicile/travail

PILOTAGE DE LA MISE EN ŒUVRE DE L'ACTION

. Pilote politique : Nadine GIRAUDON, Adjointe en charge de l'Administration Générale, des Ressources Humaines, du Service à la Population, de la Communication et du Protocole

. Pilote technique : Anne-Sophie SAVARY

DÉPARTEMENTS PARTENAIRES (3)

Administration générale ; Cabinet du maire (communication) ; Cadre de vie, Patrimoine bâti et Énergie (Garage Municipal)

ÉTAT D'AVANCEMENT

1^{er} trimestre 2021 : Audit interne relative sur les modes de déplacements interne - Octobre 2021 : Réflexion et Elaboration des différentes actions à menés.

INDICATEURS D'ÉVALUATION

. Nombre d'initiatives engagées en faveur de la mobilité des agents

. Nombre de forfait mobilité attribués

CALENDRIER DE MISE EN ŒUVRE

Engagement en 2022

Arras, ville apaisée et sereine

- Durant la pause méridienne
- Professionnels

Afin de proposer les solutions les plus adaptées suite aux retours des sondés, le plan de déplacement se doit d'être construit en fonction des axes suivants :

- I. Déplacements Domicile/travail
- II. Déplacements professionnels
- III. Gestion des ressources actuelles et investissements futurs (transition des moyens de déplacements)

Conditions de réussites et actions liées :

- Évaluation de l'utilité des moyens déjà existant (Réseau Auto partage Citiz, Co-Voiturage interne, réseau Artis, flotte de vélo inutilisée, flotte de véhicule interne)
- Besoin de sensibilisation sur les modes de transport par le biais de la Direction de la Communication (changement des mœurs)
- Fléchage des revenus (enchères Agorastore)
- Recherche de budget (mécénat)

CONTRIBUTIONS DE L'ACTION AUX OBJECTIFS DU PROJET DE TERRITOIRE 2030 : Fort

CONTRIBUTION DE L'ACTION AUX OBJECTIFS ; ENJEUX ET PRIORITÉS DE DD : Fort

BUDGET

À définir

